

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1263

23 mai 2008

SOMMAIRE

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	60623	Octans S.A.	60616
Adler Toy Investment S.à r.l.	60618	Oxalya Group S.A.	60622
Airmon Lux 1	60578	Padeco Invest S.A.	60622
AL S.A.	60595	Parkstadt Center	60595
Amber Trust II S.C.A.	60586	Patrilux S.A.	60613
AMB Port of Rouen Holding S. à r.l.	60587	Patrilux S.A.	60618
AVEO Development S.à r.l.	60621	Rom5 S.A.	60620
Basecom Investment Sàrl	60624	Sagittarius Invest S.A.	60609
CAMCA Assurance S.A.	60605	Sagittarius Invest S.A.	60620
Campus Contern S.à r.l.	60621	Schneidersoehne Luxemburg GmbH	60624
Duelguide (Global Switch) S.à r.l.	60618	S.E.F. Société Européenne Financière S.A.	60612
Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A. ...	60616	Société de Participation Financière Dalmine Holding S.A.	60615
Europa Silica S.à r.l.	60584	Sophis Holding (Luxembourg) S.C.A.	60621
Europa Silica S.à r.l.	60617	Stratium Finance S.A.	60623
F.I.E.E. S.A.	60611	Tarifa Investments S.A.	60623
Financière Cavok S.A.	60583	Tarpet Holding S.A.	60623
Financière Cavok S.A.	60622	Telecom Italia Finance	60622
Flash Europe International S.A.	60608	Telecom Italia Lab	60621
Flash Europe International S.A.	60621	The Coffee S.à r.l.	60594
Gentra S.A.	60611	Touareg Finances	60606
Global Switch European Holdings	60624	Transworld Export Corporation Europe S.A.	60619
HSH Global Aircraft I S.à r.l.	60617	Unitex Investment Corporation S.A.	60581
Immobilière de Moesdorf S.A.	60605	Unitex Investment Corporation S.A.	60623
Matilux S.A.	60610	Valais Funding S.à r.l.	60618
Meritalia Europe S.A.	60615		
NIS Holdings S.à r.l.	60618		

Airmon Lux 1, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.883.

In the year two thousand and eight, on the thirty first of March.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Airmon Lux 1 (the "Company"), a société en commandite par actions, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 121.883, incorporated in the form of a société en commandite par actions pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 10 October 2006, and subsequently published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations in number 8 on 8 January 2007; the articles of incorporation have been most recently amended pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger dated 9 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 949 on 23 May 2007.

The meeting is opened at 4:30 p.m., with Ms Szandra Bereczky, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Ms Flora Gibert, jurist, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the authorized share capital of an amount of eighty million five hundred thousand euro (EUR 80,500,000.-) from its current amount of seventeen million euro (EUR 17,000,000.-) represented by seventeen million (17,000,000) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, up to ninety seven million five hundred thousand euro (EUR 97,500,000.-) represented by ninety seven million five hundred thousand (97,500,000) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each and authorization to the sole manager to increase the share capital within the limits of the authorized share capital without reserving a preferential subscription right to the existing shareholder;

2. Increase of the share capital of an amount two hundred eighty thousand euro (EUR 280,000.-), in order to increase it from its current amount of one hundred forty-two thousand and seven hundred twelve euro (EUR 142,712.-), up to four hundred twenty-two thousand and seven hundred twelve euro (EUR 422,712.-), through the issuance of two hundred eighty thousand (280,000) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-);

3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company;

4. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First Resolution

The general meeting decides to increase the authorized share capital for an amount of eighty million five hundred thousand euro (EUR 80,500,000.-) from its current amount of seventeen million euro (EUR 17,000,000.-) represented by seventeen million (17,000,000) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, up to ninety-seven million five hundred thousand euro (EUR 97,500,000.-) represented by ninety-seven million five hundred thousand (97,500,000) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The general meeting expressly confirms that the sole manager is authorized to issue new shares within the limits of the authorized share capital without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders of the Company.

Second Resolution

The general meeting decides to increase the share capital of an amount two hundred eighty thousand euro (EUR 280,000.-) through the issuance of two hundred eighty thousand (280,000) ordinary shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, in order to increase it from its current amount of one hundred forty-two thousand and seven hundred twelve euro (EUR 142,712.-), up to four hundred twenty-two thousand and seven hundred twelve euro (EUR

422,712.-) represented by one (1) management share and four hundred twenty-two thousand and seven hundred eleven (422,711) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The two hundred eighty thousand (280,000) ordinary shares have all been subscribed and paid up in cash by Airmon Holdings LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, U.S.A., registered with the register of the Secretary of State of the State of Delaware -division of corporations- under authentication number 5081814.

The non-subscribing shareholders expressly waive their preferential subscription rights in connection with the present capital increase.

The total contribution of two hundred eighty thousand euro (EUR 280,000.-) is entirely allocated to the share capital. The total amount is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

Third Resolution

As a consequence of the above mentioned actions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

"The Company has a share capital of four hundred twenty-two thousand and seven hundred twelve euro (EUR 422,712.-) represented by four hundred twenty-two thousand seven hundred eleven (422,711) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one euro (EUR 1.-) each and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1.-).

The authorized capital, including the issued share capital, is fixed at ninety-seven million five hundred thousand euro (EUR 97,500,000.-) consisting of ninety-seven million five hundred thousand (97,500,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) per share. During the period of five years, from the date of the publication of the articles of association or any amendment to the authorized share capital clause, the sole manager is authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as he shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares."

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand Euro.

There being no further business, the meeting has been closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente et un mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions Airmon Lux 1 (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.883, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 8 du 8 janvier 2007, les statuts de la société ont été modifiés suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger le 9 février 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 949 du 23 mai 2007.

L'Assemblée est ouverte à 16:30 sous la présidence de Mlle Szandra Bereczky, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Flora Gibert, juriste, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation de la valeur nominale du capital autorisé de la Société d'une somme de quatre-vingt million cinq cent mille euros (EUR 80.500.000.-), pour le porter de son montant actuel de dix-sept million d'euros (EUR 17.000.000.-), représenté par dix-sept million (17.000.000) d'actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de quatre-vingt-dix-sept million cinq cent mille euros (EUR 97.500.000.-) représenté par quatre-vingt-dix-sept million cinq cent mille (97.500.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et

confirmation que le gérant unique est autorisé à émettre de nouvelles actions dans la limite du capital autorisé sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 280.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de cent quarante-deux mille sept cent douze euros (EUR 142.712,-) à quatre cent vingt-deux mille sept cent douze euros (EUR 422.712,-) par l'émission de deux cent quatre vingt-mille (280.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

4. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter la valeur nominale du capital autorisé de la Société d'une somme de quatre-vingt million cinq cent mille euros (EUR 80.500.000,-), pour le porter de son montant actuel de dix-sept million d'euros (EUR 17.000.000,-) représenté par dix-sept million (17.000.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de quatre-vingt-dix-sept million cinq cent mille euros (EUR 97.500.000,-) représenté par quatre-vingt-dix-sept million cinq cent mille (97.500.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'assemblée générale confirme que le gérant unique est autorisé à émettre de nouvelles actions dans la limite du capital autorisé sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 280.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de cent quarante-deux mille sept cent douze euros (EUR 142.712,-) à quatre cent vingt-deux mille sept cent douze euros (EUR 422.712,-), représenté par une (1) action de commandité et quatre cent vingt-deux mille sept cent onze (422.711) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les deux cent quatre-vingt mille (280.000) actions ordinaires nouvellement émises sont souscrites et libérées par paiement en numéraire dans leur totalité, par Airmon Holdings LLC, une société constituée et régie selon les lois de l'État du Delaware, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, U.S.A., enregistrée auprès du Secretary of State de l'État du Delaware - division des sociétés - sous le numéro d'immatriculation 5081814.

Les actionnaires non-souscripteurs renoncent expressément à leurs droits préférentiels de souscription en relation avec la présente augmentation de capital.

L'apport total de deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 280.000,-) est entièrement alloué au capital social. Le montant total de l'apport est à la disposition de la Société, preuve ayant été donné au notaire.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"La Société a un capital social de quatre cent vingt-deux mille sept cent douze euros (EUR 422.712,-) représenté par quatre cent vingt-deux mille sept cent onze (422.711) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action, et une (1) action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le capital autorisé, incluant le capital social, est fixé à quatre-vingt dix-sept million cinq cent mille euros (EUR 97.500.000,-) consistant en quatre-vingt dix-sept million cinq cent mille (97.500.000) d'actions ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Durant une période de cinq ans, à partir de la publication des statuts, le gérant unique est par la présente autorisé à émettre des actions, à accorder des options pour souscrire des actions, aux personnes et dans les termes qu'il déterminera, et à procéder à de telles opérations sans réserver un droit de souscription préférentiel pour les actions émises aux actionnaires existant.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires adoptée selon les règles en vigueur pour la modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et selon les termes permis par la loi, racheter ses propres actions."

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ trois mille Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BERECZKY, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 avril 2008. Relation: LAC/2008/13597. - Reçu mille quatre cents euros (1.400,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008058836/211/186.

(080065125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Unitex Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 71.315.

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «UNITEX INVESTMENT CORPORATION S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 71315, constituée suivant acte notarié du 11 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 830 du 9 novembre 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 15 du 6 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 18 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante».

2. Disposition transitoire pour l'exercice en cours commencé le 1^{er} janvier 2008 pour le clôturer au 31 mars 2008.

3. Modification de l'article 15 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'Assemblée générale se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de septembre à 11.00 heures».

4. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de EUR 50.000.000,-.

5. Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

6. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la Société afin qu'à l'avenir l'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 18 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18. premier alinéa.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.»

L'assemblée constate en même temps, que l'année sociale en cours qui a débuté le 1^{er} janvier 2008 se terminera le 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires afin de l'adapter à la modification de l'année sociale ci-avant intervenue, pour la tenir dorénavant le deuxième jeudi du mois de septembre à 11.00 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de septembre à 11.00 heures.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de cinquante millions d'euros (50.000.000,- EUR) qui sera représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

L'assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans expirant le 19 mars 2013.

Quatrième résolution

En conséquence, le sixième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. sixième alinéa.** En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 mars 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par l'incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 11, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. premier alinéa.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. DELFOSSE, S. HACKEL, N. GAUTIER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 mars 2008. Relation: EAC/2008/4211. - Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008058806/239/105.

(080065295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Financière Cavok S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 74.849.

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "FINANCIERE CAVOK S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social momentanément au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de "CHATILLON 5 S.A.", suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 27 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 482 du 07 juillet 2000, page 23116. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74 849. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, daté du 05 mars 2001, lequel acte fut publié au Mémorial, en date du 22 octobre 2001, sous le numéro 905 et page 43408.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la seule résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

" **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, C. DE WAELE, J. PADIOU, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mars 2008, Relation: EAC/2008/4091. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008058807/239/56.

(080065245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Europa Silica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.877.

In the year two thousand eight, on the twenty-first of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. "Europa Real Estate II S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103095;

2. "Europa Real Estate II US S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103096;

both companies are here represented by:

Mr Vincent GOY, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of both companies, with individual signing power.

Such appearing parties are the sole partners of "Europa Silica S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130877, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26 July 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2123 of September 27, 2007.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to change with effect on 1 January 2008 the currency of the corporate capital of the Company from euro (EUR) into Australian Dollars (AUD).

Second resolution

The partners resolved consequently to convert with effect on 1 January 2008 the corporate capital of the Company of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) into TWENTY-ONE THOUSAND FORTY AUSTRALIAN DOLLARS (21,040.- AUD).

Third resolution

The partners resolved to cancel the par value of the FIVE HUNDRED (500) shares of the Company.

Fourth resolution

The partners resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of THREE THOUSAND NINE HUNDRED SIXTY AUSTRALIAN DOLLARS (3,960.- AUD) so as to raise it from its amount presently converted TWENTY-ONE THOUSAND FORTY AUSTRALIAN DOLLARS (21,040.- AUD) up to an amount of TWENTY-FIVE THOUSAND AUSTRALIAN DOLLARS (25,000.- AUD) however without issuing new additional new shares but by the subscription and payment in cash of the prementioned capital increase by the current partners of the Company of the amount of THREE THOUSAND NINE HUNDRED SIXTY AUSTRALIAN DOLLARS (3,960.- AUD), and in the same proportion as their current shareholding held by them in the Company.

Proof of such payments of THREE THOUSAND NINE HUNDRED SIXTY AUSTRALIAN DOLLARS (3,960.- AUD) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Fifth resolution

The partners resolved to set a new par value for the shares of the Company at FIFTY AUSTRALIAN DOLLARS (50.- AUD) per share.

Sixth resolution

The partners resolved to delegate to each manager of the Company all and any powers to implement the above-mentioned resolutions.

Seventh resolution

As a consequence of such capital increase, article SIX (6), first paragraph, of the Company's Articles of Association is amended and shall therefore read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital of the Company is set at TWENTY-FIVE THOUSAND AUSTRALIAN DOLLARS (25,000.- AUD) divided into:

- four hundred and fifty (450) class A shares with a par value of FIFTY AUSTRALIAN DOLLARS (50.- AUD) each, entirely paid up (the "A Shares), and

- fifty (50) class B shares with a par value of FIFTY AUSTRALIAN DOLLARS (50.- AUD) each, entirely paid up (the "B Shares", and together with the A Shares, the "shares")."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. "Europa Real Estate II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103095;

2. "Europa Real Estate II US S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103096;

les deux sociétés sont ici représentées par:

Monsieur Vincent GOY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant des deux sociétés prénommées avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes, sont les seules associées de "Europa Silica S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 130877, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2123 du 27 septembre 2007.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir avec effet au 1^{er} janvier 2008 le capital social de la Société de Euros (EUR) en Dollars australiens (AUD).

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir en conséquence avec effet au 1^{er} janvier 2008 le capital social de la Société d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) en VINGT ET UN MILLE QUARANTE DOLLARS AUSTRALIENS (21.040.- AUD).

Troisième résolution

Les associés décident d'annuler la valeur nominale des CINQ CENTS (500) parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOLLARS AUSTRALIENS (3.960,- AUD) afin de le porter de son montant actuel présentement converti de VINGT ET UN MILLE QUARANTE DOLLARS AUSTRALIENS (21.040,- AUD) à un montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS AUSTRALIENS (25.000,- AUD), sans toutefois émettre des nouvelles parts sociales, mais par la souscription et la libération intégrale en numéraire de la prédite augmentation de capital par les associés existants de la Société du montant de TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOLLARS AUSTRALIENS (3.960,- AUD) et dans la même proportion que leur participation actuelle dans la Société.

La preuve de ces paiements de TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOLLARS AUSTRALIENS (3.960,- AUD) a été fournie au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

Les associés décident de fixer une nouvelle valeur nominale des parts sociales de la Société à CINQUANTE DOLLARS AUSTRALIENS (50,- AUD) par part sociale.

Sixième résolution

Les associés décident de déléguer à chaque gérant de la Société tous les pouvoirs nécessaires afin d'exécuter les résolutions mentionnées ci-dessus.

Septième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article SIX (6), premier alinéa des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social de la Société est fixé à VINGT-CINQ MILLE DOLLARS AUSTRALIENS (25.000,- AUD), divisé en:

- quatre cent cinquante (450) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de CINQUANTE DOLLARS AUSTRALIENS (50,- AUD) chacune, entièrement libérées (les "Parts A"), et
- cinquante (50) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de CINQUANTE DOLLARS AUSTRALIENS (50,- AUD) chacune, entièrement libérées (les "Parts B", et ensemble avec les Parts A, les "parts sociales")."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. GOY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 mars 2008, Relation: EAC/2008/4271. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008058858/239/139.

(080065164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Amber Trust II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 103.888.

—
EXTRAIT

En date du 20 décembre 2007, le Conseil d'Administration d'Amber Trust II Management S.A., agissant en sa qualité d'associé gérant commandité de la Société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, avec effet au 15 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour Amber Trust II S.C.A.

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008058840/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

AMB Port of Rouen Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.186.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the tenth of April.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

AMB Europe Luxembourg Holding 2 S. à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.995, here represented by Nadia Tbatou, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 31 March 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of "AMB Port of Rouen Holding S. à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at forty-nine thousand five hundred euro (EUR 49,500) represented by one thousand nine hundred eighty (1980) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the joint signature of two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l. represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up one thousand nine hundred eighty (1980) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, by contribution in cash, so that the amount of forty-nine thousand five hundred euro (EUR 49,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at three (3);

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

i. Mr Arthur Gérard Marie Tielens, manager, born on 14 August 1956 in Maastricht (The Netherlands), residing at 20, Waldeck Pyrmontlaan, 1075 BX Amsterdam (The Netherlands);

ii. Mr Rohn Thomas Grazer, Senior Vice President, born on 25 November 1956 in California (United States of America), residing at Pier 1, Bay 1, San Francisco, California 94111, United States of America; and

iii. TMF CORPORATE SERVICES S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme"), with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.993.

3. The registered office of the Company is set at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AMB Europe Luxembourg Holding 2 S. à r.l. une société constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 122.995, ici représentée par Nadia Tbatou, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 31 mars 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "AMB Port of Rouen Holding S. à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.500,-), représenté par mille neuf cent quatre-vingts (1980) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/nt pas nécessairement un/des associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iii) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

AMB Europe Luxembourg Holding 2 S. à r.l. représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à la totalité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré mille neuf cent quatre-vingts (1980) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par versement en espèces, de sorte que la somme quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3);
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - i) M. Arthur Gérard Marie Tielens, gérant, né le 14 août 1956 à Maastricht (Pays-Bas), demeurant au 20, Waldeck Pymontlaan, 1075 BX Amsterdam (Pays-Bas);
 - ii) M. Rohn Thomas Grazer, Senior Vice President, né le 25 novembre 1956 en Californie (Etats-Unis), demeurant au Pier 1, Bay 1, San Francisco, California 94111, Etats-Unis; et
 - iii) TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993.
3. Le siège social de la Société est établi à at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Tbatou et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 avril 2008, LAC/2008/15167. — Reçu deux cent quarante-sept euros cinquante cents Eur 0,5% = 247,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Référence de publication: 2008058949/5770/413.

(080065908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

The Coffee S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 136.678.

L'associé unique décide de transférer le Siège Social de la société The Coffee S.à r.l. actuellement sis 60, Grand'Rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg vers 26, rue Philippe II, (c/o Charles Kaufhold, Domiciliation) 2^{ème} Etage, L-2340 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Nationwide Management S.A.

L'associé unique

Signature

Référence de publication: 2008058843/760/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

AL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 38.703.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 13 mars 2007 que:

- Que Madame Heike ZIMMER, 138, route de Diekirch, L-7220 Walferdange et Monsieur Peter CASPAR, 12-16, Blaulochstrasse, D-66798 Wallerfangen ont été nommés administrateurs pour une durée prenant fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009
- Que l'administrateur Monsieur Robert PETRY (délégué à la gestion journalière), 10a, rue de Rodenbourg, L-6950 Olingen, a démissionné de ces fonctions d'administrateur-délégué et qu'il a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur François ELVINGER, 280, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire, son mandat prenant fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Walferdange, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008058845/5521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07333. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Parkstadt Center, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.193.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of April.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Imelda Prendergast, residing at 21 Elm Mount Road, Beaumont, Dublin 9, Ireland;
- Mary Walton, residing at Brownstown, Castleinch, Co Kilkenny, Ireland;
- James Walton residing at Brownstown, Castleinch, Co Kilkenny, Ireland;
- Dermot Kidd residing at 60 Glasnevin Hill, Glasnevin, Dublin 9, Ireland;
- Simon Corcoran, residing at 33 Charleville Square, Rathfarnham, Dublin 14, Ireland;
- Zahid Bari residing at 11 Cairnbrook, Carrickmines, Dublin 18, Ireland;
- Azhar Ali Bari residing at 56 Ticknock Park, Sandyford, Dublin 18, Ireland;

(the "Investors"),

Here represented by Annick Braquet, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société anonyme (public company limited by shares) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société anonyme (public company limited by shares) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Parkstadt Center.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to enter into any financial commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

The Company may also hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad and perform all operations relating to real estate properties, including investing or acquiring directly or indirectly any participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 31,500 (thirty-one thousand five hundred euro) divided into 31,500 (thirty-one thousand five hundred) shares without mention of value, fully paid-up.

The Company's authorized capital is set at EUR 10,000,000 (ten millions euro) which shall be represented by 10,000,000 (ten million) shares.

All the shares are in bearer or nominative form. A register of shareholder shall be kept by the Company and shall mention the name and the address of each shareholder as notified by it, the number of the shares it holds and, as the case may be the date of any transfer.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for an amendment of the Articles.

Furthermore, in accordance with article 32 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the board of directors is authorized for a period of five years as of the date of publication of these Articles, without prejudice of renewal, to increase from time to time the share capital within the limits of the authorized capital and to amend the Articles to reflect such increase. The board of directors shall have the broadest powers to determine the conditions and modalities of issuance, subscription and payment of the new shares, which could be issued in particular with or without share premium and paid up by contribution in kind or cash, or in any other way to be determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any director or any other duly authorized person, the power of acknowledging the contribution and receiving payment for the shares representing all or part of the increase of capital within the authorized capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer and redemption of shares. The Company's shares are freely transferable and are redeemable under the conditions laid down by the Law, in particular by article 49-8 of the Law.

The Company shall be able to redeem its own shares under the following terms and conditions:

- the redemption price shall be set by reference to the par value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the par value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price; and

- the redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null.

Title III - Management

Art. 10. Appointment of the directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members constituted by two different types of directors, namely type A directors and type B directors.

Where the Company has a sole shareholder, it may be managed by a sole director having the powers of the board of directors.

No director need be a shareholder of the Company. The directors shall be appointed for a maximum of a six years renewable period by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company. The remuneration, if any, of the directors shall be determined in the same manner.

However, in case of vacancy in the office of director, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill the vacancy until the next shareholders' meeting in accordance with the Law.

A director may be removed, with or without cause, at any time by resolution of the general meeting of shareholders representing more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company.

Art. 11. Powers of the directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, or in case of plurality of directors, by the sole signature of any type A director or the joint signature of a type A director and a type B director.

The board of directors may from time to time delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

Art. 12. Board of directors. The board elects among its members a chairman who shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose.

The board of directors may also appoint a secretary who need not be director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by request of two directors.

Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Circular resolutions of the board of directors can be validly taken if approved in writing and signed by all directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings, duly convened.

Any and all directors may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of directors including at least one type B director.

Decisions of the board of directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of directors of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the directors present and represented who voted and did not abstain.

In the event of a tied vote, the chairman will have a casting vote.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 13. Liability of the directors. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 14. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

The contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than 10% (ten percent) of the share capital of the Company.

In absence of bearer shares, written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the ordinary general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholders present or represented.

The extraordinary general meeting of shareholders validly decides where more than 50% (fifty percent) of the share capital of the Company is represented. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented who voted and did not abstain or which vote is not null.

A general shareholders' meeting convened in order to approve the last closed financial accounts of the Company shall be held annually in the Grand Duchy of Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of May at 3:00 p.m. or on the following business day if such day is a public holiday and the first annual General Meeting will be held in 2009.

Minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman, or if applicable by his substitute, and the scrutineer(s) of the meeting and the shareholders who request to do so.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 16. Financial year. The financial year of the Company starts on December 1 and ends on November 30, with the exception of the first financial year that shall start today and end on November 30, 2008.

Art. 17. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account and their annex in accordance with the Law. The annual accounts will then be submitted to the annual general shareholders' meeting within six months of the closing of the financial year.

Fifteen days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the Company's registered office, the balance sheet and the profit and loss account as well as the documentation mentioned under article 73 of the Law.

Art. 18. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, 5% (five percent) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 19. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the board of directors may decide, in accordance with article 72-2 of the Law and subject to the conditions laid down by the Law, to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of directors, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 20. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors (commissaire(s)) who need not to be shareholder, and will serve until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company that will approve the annual accounts of the year 2012. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole shareholder or, in case of

plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

The supervision of the Company has not to be entrusted to one or more statutory auditors if qualified auditor(s) are appointed.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the shareholders, representing at least two thirds of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 22. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 31,500 (thirty-one thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by the Investors as follows:

- 4,500 shares by Imelda Prendergast;
- 4,500 shares by Mary Walton;
- 4,500 shares by James Walton;
- 4,500 shares by Dermot Kidd;
- 4,500 shares by Simon Corcoran;
- 4,500 shares by Zahid Bar;
- 4,500 shares by Azhar Ali Bari.

All the shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 31,500 (thirty-one thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,200.- (two thousand two hundred euro).

General meeting of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr John D. Mulholland, born on 13 December 1950 in Newtownards, Co Down, Ireland, residing professionally at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, and

Mr Harry Cassidy, born on 05 July 1956 in Newcastle Upon Tyne, United-Kingdom, residing professionally at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland,

are each appointed as type A director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2013;

2) Ms Claudine Schinker, born on 31 March 1964 in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand Duchy of Luxembourg;

is appointed as type B director until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2013;

3) Mr Paul Lavery, born on 04 December 1976 in Monaghan Town, Co Monaghan, Ireland, residing professionally at 9, Merrion Square, Dublin 2, Ireland, is appointed as statutory auditor until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held at the registered office of the Company on the third Friday of May, 2013;

4) The registered office of the Company shall be established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- Imelda Prendergast, résidant au 21 Elm Mount Road, Beaumont, Dublin 9, Irlande;
- Mary Walton, résidant à Brownstown, Castleinch, Co Kilkenny, Irlande;
- James Walton résidant à Brownstown, Castleinch, Co Kilkenny, Irlande;
- Dermot Kidd résidant au 60 Glasnevin Hill, Glasnevin, Dublin 9, Irlande;
- Simon Corcoran, résidant au 33 Charleville Square, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande;
- Zahid Bari, résidant au 11 Cairnbrook, Carrickmines, Dublin 18, Irlande;
- Azhar Ali Bari résidant au 56 Ticknock Park, Sandyford, Dublin 18, Irlande;

(les «Investisseurs»),

Ici représentés par Annick Braquet, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Parkstadt Center.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, acquérir et vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, et réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris en investissant ou en acquérant directement ou indirectement des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 31.500 (trente et un mille cinq cents euros), divisé en 31.500 (trente et un mille cinq cents) actions sans mention de valeur, entièrement souscrites.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) et sera composé de 10.000.000 (dix millions) d'actions.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives. Un registre des actionnaires est tenu par la Société et mentionne au moins le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre des actions qu'il détient et, le cas échéant, la date de chaque transfert.

Le capital social et le capital autorisé, le cas échéant, peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

De plus, conformément à l'article 32 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), le conseil d'administration est autorisé pour une durée renouvelable de cinq ans à compter de la date de publication des présents Statuts, à augmenter le capital social, dans les limites du montant du capital autorisé et des Statuts, et à modifier les Statuts en conséquence. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer les conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération des nouvelles actions, qui seront émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, ou de toute autre manière déterminée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans accorder aux actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou toute autre personne autorisée le pouvoir de constater les apports et de recevoir paiement des actions représentant tout ou partie de l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé.

Art. 7. Droits de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne connaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 9. Transfert et rachat des actions. Les actions de la Société sont librement cessibles et rachetables aux conditions prévues par la Loi et particulièrement par l'article 49-8 de la Loi.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions selon les modalités et conditions suivantes:

- le prix de rachat est fixé par référence au pair comptable de chaque action rachetée, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables conformément aux droits conférés aux actions rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur au pair comptable des actions à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix; et

- le rachat est décidé par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une résolution prise par au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés qui ont voté, ne se sont pas abstenus et par lesquels le vote n'est pas nul.

Titre III - Gestion

Art. 10. Nomination des administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs et divisé en deux catégories différentes d'administrateurs, à savoir des administrateurs de type A et des administrateurs de type B.

En cas d'actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique qui exerce seul les pouvoirs du conseil d'administration.

Aucun administrateur n'a à être actionnaire de la Société. Les administrateurs sont nommés pour une période renouvelable ne pouvant excéder six ans par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des administrateurs sera déterminée de la même manière.

Cependant, en cas de vacance de mandat d'un administrateur, les administrateurs restants peuvent coopter un autre administrateur pour pourvoir au mandat vacant jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale conformément à la Loi.

Un administrateur peut être révoqué, avec ou sans justes motifs, à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires représentant plus de 50% (cinquante pour cent) du capital social de la Société.

Art. 11. Pouvoirs des administrateurs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

La Société est liée par la signature de son administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'un quelconque de ses administrateurs de type A ou par la signature conjointe d'un administrateur de type A et d'un administrateur de type B.

Le conseil d'administration peut déléguer pour une période déterminée son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière peuvent être délégués à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou agents qui n'ont pas à être actionnaire (s) ou administrateur(s) de la Société.

Art. 12. Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, le conseil d'administration pourra être présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être administrateur ou actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs.

La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs, ou lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Les résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés, transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Les décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initié depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue lorsqu'en soit l'objet si, au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés au moins la moitié du nombre total des administrateurs incluant au moins un administrateur de type B.

Les décisions du conseil d'administration sont valablement prises par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment réunie par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents et représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

En cas de vote, la voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société et conformément aux Statuts; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Actionnaire unique. Un actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires conformément à la Loi.

Les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 15. Assemblées générales. Les assemblées générales d'actionnaires peuvent être convoquées par le conseil d'administration, à défaut par les actionnaires représentant au moins 10% (dix pour cent) du capital social.

En l'absence d'actions au porteur, les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour doivent être envoyées à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être actionnaire de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sont valablement adoptées par le vote de la majorité des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié du capital social est représentée. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les actionnaires seront convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées quelle que soit la portion du capital représentée.

Les résolutions décidant de modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une résolution prise par au moins les deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés et pour autant qu'ils ne se soient pas abstenus ou aient voté blanc ou nul.

Une assemblée générale des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes du dernier exercice social clos de la Société doit être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai à 15 heures ou le lendemain si ce jour est un jour férié. La première assemblée annuelle aura lieu en 2009.

Les minutes des assemblées générales d'actionnaires sont signées par le président, ou le cas échéant son remplaçant, et le(s) scrutateur(s) de l'assemblée et les actionnaires qui le demandent.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 30 novembre 2008.

Art. 17. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire sera annexé. Les comptes annuels seront soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Quinze jours avant l'assemblée générale des actionnaires, chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social de la Société, du bilan, du compte de pertes et profits ainsi que de tous les documents mentionnés par l'article 73 de la Loi.

Art. 18. Bénéfice. Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais doit être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par résolution de la majorité des actionnaires présents ou représentés décidant de sa distribution aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 19. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le conseil d'administration peut décider, conformément à l'article 72-2 de la Loi et sous réserve des conditions posées par la Loi, de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil d'administration, duquel devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

Art. 20. Audit. La surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir au siège social de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2012. Cependant leur mandat pourra être renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre des Sociétés ainsi que les comptes annuels seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires pourra cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

La Surveillance de la Société n'a pas à être confiée à un ou plusieurs commissaire(s) si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises est nommé.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution des actionnaires représentant au moins deux tiers du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 22. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'assemblée générale des actionnaires par une résolution prise selon les articles auparavant, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

La totalité des 31.500 (trente et un mille cinq cents) actions représentant l'intégralité du capital social a été entièrement souscrite par les Investisseurs comme suit:

- 4.500 actions par Imelda Prendergast;
- 4.500 actions par Mary Walton;
- 4.500 actions par James Walton;
- 4.500 actions par Dermot Kidd;
- 4.500 actions par Simon Corcoran;
- 4.500 actions par Zahid Bari;
- 4.500 actions par Azhar Ali Bari.

La totalité des actions a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 31.500 EUR (trente et un mille cinq cents euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 2.200.- (deux mille deux cents euros).

Assemblée générale des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) M. John D. Mulholland, né le 13 décembre 1950 à Newtownards, Co Down, Irlande, résidant professionnellement au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande; et

M. Harry Cassidy, né le 5 juillet 1956 à Newcastle Upon Tyne, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande,

sont chacun nommés administrateur de type A jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2013;

2) Mme Claudine Schinker née le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Grand-Duché de Luxembourg;

est nommée administrateur de type B jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2013;

3) M. Paul Lavery, né le 4 décembre 1976 à Monaghan Town, Co Monaghan, Irlande, résidant professionnellement au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, est nommé commissaire jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de mai 2013;

4) Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2008. Relation: LAC/2008/15437. — Reçu cent cinquante-sept euros cinquante cents (0,50% = 157,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008058962/242/524.

(080066044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

CAMCA Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 58.149.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date du 1^{er} avril 2008, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. ratification de la cooptation de Monsieur Hubert Brichart, avec adresse avenue de Keranguen, 56000 Vannes, France, en qualité d'administrateur, avec effet au 7 décembre 2007.

2. renouvellement du mandat des administrateurs:

- Monsieur Jacques Chaise avec adresse aux 56-58, avenue André Malraux, 57000 Metz, France.
- Monsieur Maurice Hadida avec adresse au 65, rue La Boétie, 75008 Paris, France.
- Monsieur Bernard Lepot avec adresse au 219, avenue François Verdier, 81000 Albi, France.
- Monsieur Patrick Louarn avec adresse au 65, rue la Boétie, 75008 Paris, France.
- Monsieur Jean-Claude Rigaud avec adresse au 11, boulevard Kennedy, 65000 Tarbes, France.
- Monsieur Guillaume Rousseau avec adresse au 48, rue de la Boétie, 75008 Paris, France.
- Monsieur Hubert Brichart avec adresse avenue de Keranguen, 56000 Vannes, France.
- Monsieur Claude Henry avec adresse au 1, rue Pierre de Truchis de Lays, 69400, Champagne-au-Mont-d'Or, France.
- Monsieur François Macé avec adresse rue d'Epagnac, 16800 Soyaux, France.
- Monsieur Christophe Noël avec adresse au 18, rue Salvador Allende, 86000 Poitiers, France.
- Monsieur François Thibault avec adresse au 8, allée des Collèges, 18000 Bourges, France.

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

3. renouvellement du mandat de réviseur d'entreprise de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008059384/581/32.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00014. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080066000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Immobilière de Moesdorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.
R.C.S. Luxembourg B 42.040.

L'an deux mille huit, le sept avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extra-ordinaire de la société anonyme "IMMOBILIERE DE MOESDORF S.A.", avec siège social à L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange (matr: 1992 22 10 996);

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 29 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'année 2000 Numéro 575, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 42.040,

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur José Neves DA SILVA VIEIRA, entrepreneur, demeurant à L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange;

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique REBIEN, employée privée, demeurant à Ettelbruck, et comme scrutateur Monsieur Guillaume MARTH, employé privé, demeurant à Holler, tous ici présents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents ou représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les

actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

Changement de l'article 16 des statuts

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante :

L'assemblée générale décide de changer l'article 16 des statuts de sorte à ce qu'il ait dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 16.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie des pouvoirs de gestion Journalière à des administrateurs ou à des fondés de procuration qui ne font pas nécessairement partie du conseil d'administration. La société est en toutes circonstances engagée envers les tiers, par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.»

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cents euros (500,- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Neves DA SILVA VIEIRA, M. REBIEN, G. MARTH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 avril 2008, DIE/2008/3175. — Reçu douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 17 avril 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008058846/4917/49.

(080065468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Touareg Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 112.426.

L'an deux mille huit, le dix avril

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TOUAREG FINANCES" SA, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 06 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 446 du 01^{er} mars 2006, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial Des Sociétés et Associations, numéro 2914 du 14 décembre 2007.

Inscrite au Registre de Commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 112 426.

L'assemblée est ouverte à 10.40 heures, sous la présidence de Monsieur Benoît DE BIEN, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, qui assure également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Madame Monique GOLDENBERG, employée privée, demeurant à Stockem.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Décision de l'assemblée d'introduire la possibilité d'avoir un Conseil d'administration composé d'un administrateur unique et modification subséquente des articles 6 à 11 du Titre III des Statuts relatifs à l'administration de la société.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide d'introduire la possibilité d'avoir un conseil d'administration composé d'un administrateur unique. Les articles 6 à 11 du Titre III des statuts relatifs à l'administration sont ainsi modifiés:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.»

Art. 7. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 8. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société,

ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 11. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.100,- €.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Signé: B. de Bien, M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 11 avril 2008. WIL/2008/351. — Reçu douze euros = 12 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 avril 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008058834/2724/105.

(080065133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Flash Europe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5730 Aspelt, 3, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 41.128.

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «Flash Europe International S.A.» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 132, rue de Dippach, L-8055 Bertrange, constituée suivant acte notarié du 07 août 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 562 du 1^{er} décembre 1992. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 41 128. Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement aux termes d'un acte du notaire soussigné, dressé en date du 10 octobre 2007, lequel acte est en voie de publication au Mémorial.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe HIGELIN, avec adresse professionnelle à Aspelt (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe MANTZ, avec adresse professionnelle à Aspelt (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

(i) Transfert du siège social de la Société du 132, rue de Dippach, L-8055 Bertrange au 3, op der Gare, L-5730 Aspelt;

(ii) Modification afférente de l'article deux (2) premier alinéa des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 132, rue de Dippach, L-8055 Bertrange au 3, op der Gare, L-5730 Aspelt (Commune de Frisange).

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Aspelt, commune de Frisange (Grand-Duché de Luxembourg)».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. HIGELIN, B. D. KLAPP, P. MANTZ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mars 2008. Relation: EAC/2008/4098. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 AVRIL 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008058819/239/56.

(080065178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Sagittarius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 102.550.

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "SAGITTARIUS INVEST S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social momentanément au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée originairement sous la dénomination de "GEOLORDIS INVEST S.A.", suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 12 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1102 du 30 octobre 2004, page 52888. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 102 550. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 2004, publié au Mémorial, le 1314 du 23 décembre 2004, page 63043.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la seule résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

" **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, C. DE WAELE, J. PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mars 2008, Relation: EAC/2008/4095. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008058825/239/56.

(080065154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Matilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 38.711.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 13 mars 2007 que:

- Que les mandats des administrateurs

Monsieur Bernard ELVINGER (délégué à la gestion journalière), 60, rue de la Forêt, L-7227 Bereldange

et

Madame Hubertina WULMS, 18a, rue Haute, L-1718 Luxembourg,

ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

- Que Madame Heike ZIMMER, 138, route de Diekirch, L-7220 Walferdange et Monsieur Peter CASPAR, 12-16, Blaulochstrasse, D-66798 Wallerfangen ont été nommés administrateurs pour une durée prenant fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009

- Que l'administrateur Monsieur Robert PETRY, 10a, rue de Rodenbourg, L-6950 Olingen, a démissionné et qu'il a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur François ELVINGER, 280, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire, son mandat prenant fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Walferdange, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008058847/5521/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07338. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

F.I.E.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 150, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 38.720.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 13 mars 2007:

- Que les administrateurs Monsieur Bernard ELVINGER (délégué à la gestion journalière), 60, rue de la Forêt, L-7227 Bereldange, Madame Heike ZIMMER, 138, route de Diekirch, L-7220 Walferdange et Madame Hubertina WULMS, 18a, rue Haute, L-1718 Luxembourg ont été reconduits dans leurs fonctions pour une durée prenant fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009;
- Que Monsieur Peter CASPAR, 12-16, Blaulochstrasse, D-66798 Wallerfangen a été nommé administrateur pour une durée prenant fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009;
- Que Monsieur Robert PETRY, 10a, rue de Rodenbourg, L-6950 Olingen a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur François ELVINGER, 280, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire, son mandat prenant fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Walferdange, le 13 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008058850/5521/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2008, réf. LSO-CP07336. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Gentra S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 17.213.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "GENTRA S.A." (la "Société"), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépinés, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 17213, constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 47 du 7 mars 1980. Le capital social a été converti en euros en date du 28 juin 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio INFINI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la société.

2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

"LUX-AUDIT REVISION S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 257, route d'Esch, 1471 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. COULON-RACOT, J. MARECHAL-GERLAXHE, A. INFINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 avril 2008, Relation: EAC/2008/5844. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008058851/239/57.

(080065198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

S.E.F. Société Européenne Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.220.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 28 avril 2008

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, né le 06.12.1960 à San Bellino (RO) Italie, demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Marco Gostoli, employé privé, né le 08.07.1960 à Pordenone (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Sandrine Cecala, employée privée, née le 28.05.1977 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

Comco S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008058855/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Patrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 30.409.

L'an deux mille huit, le vingt mars

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «PATRILUX S.A.» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro 30.409.

La Société fut constituée suivant acte notarié daté du 03 avril 1989, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 244 du 1^{er} septembre 1989.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié dressé en date du 18 novembre 2004, publié au Mémorial, le 14 décembre 2004, sous le numéro 1278 et page 61304.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de la société VALON S.A., société anonyme, ayant pour adresse, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg représentée par Monsieur Guy KETTMANN agissant en tant que représentant permanent.

Le Président désigne comme secrétaire la société KOFFOUR S.A., société anonyme, ayant pour adresse, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg représentée par Monsieur Guy BAUMANN agissant en tant que représentant permanent.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cindy SZABO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
- 2) Augmentation du capital social à concurrence d'un million cent mille euros (EUR 1.100.000,00) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000,00) à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00), sans création d'actions nouvelles, à libérer intégralement par les actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital social par versement en espèces.
- 3) Annulation du texte de l'article 5 des statuts concernant le capital autorisé venu à échéance et non renouvelé.
- 4) Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social de la société est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00), représenté par cinquante mille (50.000) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées».
- 5) Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué».
- 6) Modification du deuxième alinéa de l'article 24 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins le dixième du capital social le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour».
- 7) Annulation de l'article 25 des statuts et renumérotation des articles suivants.
- 8) Divers.

B) Que la présente assemblée générale réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000,- EUR) et divisé en cinquante mille (50'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de HUIT EUROS (8,- EUR) par action, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de supprimer définitivement la valeur nominale des cinquante mille (50'000) actions existantes de la Société et constituant le capital social de la Société d'un montant de QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à une augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant d'UN MILLION CENT MILLE EUROS (1.100.000,- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de QUATRE CENT MILLE EUROS (400.000,- EUR) à un montant d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,- EUR) sans création ni émission d'actions nouvelles, à libérer intégralement par les actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital social par versement en numéraire.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que la souscription et la libération de l'augmentation de capital précitée a été faite par les actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société et par des apports en numéraire de la somme d'UN MILLION CENT MILLE EUROS (1'100'000.- EUR).

La preuve de ces paiements en numéraire, soit la somme d'UN MILLION CENT MILLE EUROS (1'100'000.- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'annuler le texte de l'article CINQ (5) concernant le capital autorisé venu à échéance et non renouvelé.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant réalisée et la décision d'annuler texte sur le capital autorisé. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de donner à cet article CINQ (5) la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,- EUR) représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier l'article TREIZE (13) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.»

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de modifier le deuxième alinéa de l'article VINGT-QUATRE (24) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 24.** Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins le dixième du capital social le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.»

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires DECIDE de supprimer purement et simplement l'article VINGT-CINQ (25) des statuts et de procéder à cet effet à une renumérotation des articles VINGT-SIX (26) à TRENTE-DEUX (32) qui deviendront désormais les articles VINGT-CINQ (25) à TRENTE ET UN (31) des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. KETTMANN, G. BAUMANN, C. SZABO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 mars 2008, Relation: EAC/2008/4218. — Reçu cinq mille cinq cents Euros (1.100.000,- à 0,5 % = 5.500,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008058852/239/112.

(080065192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Meritalia Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.125.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 février 2008 il a été décidé:

- De révoquer le mandat de Monsieur Soldati Luca, né le 03/09/1961 à Cimadera, Suisse, résidant professionnellement à Davesco, Strada Cantonale, CH-6964 Suisse, économiste, et de Monsieur Di Fonzo Patrizio, né le 06/09/1938 à Rome, Italie, résidant professionnellement au 19, via Andrea Solari, I-20100, Milano, Italie, consultant, de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- De nommer comme nouveaux administrateurs Mme Francesca Meroni, née le 02/04/1978 à Milano en Italie, résidant professionnellement au 20, Viale Cirene, I-20135 Milano, Italie, entrepreneuse, et Monsieur Giulio Meroni, né le 11/06/1944 à Barlassina en Italie, résidant professionnellement au 22, via Ronco, I-22060 Carimate Italie, entrepreneur, avec effet immédiat. Leur mandat ayant la même échéance que celle de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008058857/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Société de Participation Financière Dalmine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.582.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 mars 2008

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Riccardo Brevi né le 02.02.1966 à Bergamo (Italie), demeurant 11, Via Paleocapa, I-24122 Bergamo, administrateur

Stefano Muller né le 25.10.1952 à Bergamo (Italie), demeurant 29, Via Nullo, I-24100 Bergamo, administrateur

Mme Barbara Cominelli née le 30.06.1970 à Cuggiono (Italie), demeurant 1, Via Vettabia, I-20122 Milan, administrateur

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008058864/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP10172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 86.050.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058865/239/12.

(080065158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Octans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 61.906.

L'an deux mille huit, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OCTANS S.A.", société liquidée en date du 31 décembre 2003 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 284 du 10 mars 2004, avec siège social avant la liquidation au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.906,

L'assemblée est présidée par Monsieur Virgilio BAZZANI, avocat, demeurant à I-16121 Genova, via Malta 2-6 Sc. Sin.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 1.200 (mille deux cents) actions, représentant l'intégralité du capital social de la société liquidée sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Monsieur le Président expose:

a) En date du 31 décembre 2003 l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme OCTANS S.A. en liquidation a prononcé la clôture de la liquidation de la société;

b) Dans le cadre de cette assemblée générale, BDO Compagnie Fiduciaire, agissant en qualité de liquidateur, a reçu le mandat de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités et poser tous actes postérieurs à la clôture de la liquidation en vue de finaliser cette dernière.

c) Par exploit du 6 avril 2007 de l'huissier de justice Pierre BIEL de Luxembourg, les sociétés VIVARAIS PARTICIPATIONS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B40.785 et T & T INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 46.900 (ci-après «VIVARAIS», «T&T») ont fait donner assignation à la société à responsabilité limitée de droit italien PERSEO S.r.l. (ci-après «PERSEO»), et à la société anonyme BDO Compagnie Fiduciaire (ci-après «BDO») prise en sa qualité de liquidateur de OCTANS et à la société anonyme BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A. (ci-après «BL») à comparaître devant le Juge des Référés pour voir nommer un séquestre judiciaire sur les actions, parts sociales ou autres titres représentatifs du capital social de la société PERSEO S.A., actuellement PERSEO SRL, en relation avec un accord contractuel signé entre VIVARAIS, T&T et OCTANS (ci-après ensemble «les Parties») en date du 4 décembre 1997;

d) Suite à l'exploit mentionné ci-dessus, il est donc apparu qu'au moment de la clôture de la liquidation de OCTANS, à savoir le 31 décembre 2003, OCTANS était encore lié par un engagement envers VIVARAIS et T&T en vertu d'un acte sous seing privé signé entre les Parties en date du 4 décembre 1997 (ci-après «le Contrat»).

e) De ce qui précède, il y a lieu de constater que la liquidation de la société OCTANS S.A. n'a pas été complètement terminée, que les pouvoirs cités sub.b conférés par l'assemblée générale du 31 décembre 2003 à BDO Compagnie Fiduciaire ne permettent pas à celle-ci de réaliser les opérations qui seraient nécessaires en vue de terminer les opérations de liquidation encore pendantes.

f) Partant, plutôt que d'attendre une nouvelle assignation en justice de la part de VIVARAIS et T&T qui pourrait avoir pour conséquence une décision d'annulation de la décision de clôture de la liquidation, les anciens actionnaires de la

société, à l'unanimité, ont demandé à l'ancien liquidateur de convoquer une assemblée afin de décider de procéder à la réouverture purement et simplement de la liquidation afin de la terminer, proprement aux droits des parties. L'opération de réouverture n'est pas contraire à l'ordre public ni ne viole une disposition légale quelconque, mais au contraire, tend à assurer la conservation des droits des tiers vis-à-vis de la société.

Sur ce, l'Assemblée, après avoir entendu l'exposé du Président et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réouvrir la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de confirmer BDO Compagnie Fiduciaire S.A. en qualité de liquidateur de la société et lui confère les plus amples pouvoirs afin d'accomplir tous les actes utiles ou nécessaires pour compléter et terminer la procédure de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide encore de conférer les plus amples pouvoirs au liquidateur afin d'accomplir tous les actes utiles ou nécessaires en vue de la réinscription de la société OCTANS S.A. en liquidation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de signer tous documents à cet effet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. BAZZANI, G. SADDI, V. BARAVINI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 22 janvier 2008, LAC/2008/3096. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/02/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008058980/208/76.

(080065722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Europa Silica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008058866/239/12.

(080065166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

HSH Global Aircraft I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 127.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008058867/239/12.

(080065172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 135.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058869/239/12.
(080065179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Patrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 30.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058870/239/12.
(080065194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Adler Toy Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 115.738.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058872/239/12.
(080065205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Duelguide (Global Switch) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 75.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058873/239/12.
(080065211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Valais Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.815.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008058874/212/12.

(080065477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Transworld Export Corporation Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 54.476.

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRANSWORLD EXPORT CORPORATION EUROPE S.A." (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54.476, constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 2 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 324 du 3 juillet 1996,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 mai 1999, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 622 du 18 août 1999,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Approbation des états financiers intermédiaires de la Société du 1^{er} janvier 2008 à la date de la mise en liquidation de la société et présentation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatif aux états financiers intermédiaires de la société du 1^{er} janvier 2008 à la date de la mise en liquidation de la Société.

2) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

3) Décision de mettre en liquidation la Société.

4) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs (référence aux articles 144 à 148 LSC).

5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée entend les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les états financiers intermédiaires de la Société du 1^{er} janvier 2008 jusqu'en date de ce jour et accepte lesdits rapports.

Le Président de l'assemblée présente les états financiers intermédiaires et donne les explications y relatives.

Finalement lesdits états financiers sont approuvés par l'assemblée.

Par votes spéciaux, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

60620

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée désigne la société de droit des Iles Vierges Britanniques "TOLTEC HOLDINGS LIMITED", avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, Vanterpool Plaza, 2nd Floor; (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 381625, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GOERES; DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2008. Relation GRE/2008/1684. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008058996/231/78.

(080065733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2008.

Rom5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 118.991.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008058881/239/12.

(080065152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Sagittarius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 102.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008058882/239/12.

(080065156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Campus Contern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 135.839.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058883/239/12.
(080065161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

AVEO Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 3, Op der Gare.
R.C.S. Luxembourg B 118.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058884/239/12.
(080065174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Flash Europe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5730 Aspelt, 3, Op der Gare.
R.C.S. Luxembourg B 41.128.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058885/239/12.
(080065180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Telecom Italia Lab, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 80.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058886/239/12.
(080065182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Sophis Holding (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058887/239/12.

(080065187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Telecom Italia Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 76.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058888/239/12.

(080065191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Padeco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 58.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058889/239/12.

(080065213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Oxalya Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 103.316.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058890/239/12.

(080065230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Financière Cavok S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 74.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058891/239/12.

(080065247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Unitex Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 71.315.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058892/239/12.
(080065296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Tarpet Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 80.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058893/239/12.
(080065315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Stratium Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 92.248.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058894/239/12.
(080065323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Tarifa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 58.347.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058895/239/12.
(080065331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 129.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

60624

Belvaux, le 30 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058896/239/12.

(080065338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Global Switch European Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 98.472.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058897/239/12.

(080065349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Schneidersoehne Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5431 Lenningen, 27, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 44.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008058898/239/12.

(080065353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.

Basecom Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.296.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 4 février 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph MAYOR de son poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} mars 2008 et de Madame Johanna Dirkje Martina VAN OORT de son poste de gérante de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Géraldine SCHMIT et Monsieur José CORREIA, résidant tous deux professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux postes de gérant de la société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008058588/587/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2008, réf. LSO-CP06806. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080065469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2008.
